

# REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE

## 1 - Conditions d'admissions

Etre âgé de 3 ans à 12 ans, scolarisé sur le groupe scolaire « Les Moulins », à Barbentane.

**Fournir le dossier d'inscription complet :**

- Le dossier d'inscription complété et signé ainsi que la fiche sanitaire de liaison
- La photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations
- Une photo d'identité
- Attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant
- Attestation de quotient familial

## 2 - Horaires et jours d'ouverture

L'ALAE est ouvert en fonction du calendrier scolaire, du lundi au vendredi.

Les horaires d'accueil sont les suivantes :

De 7h30 à 8h20,

De 11h30 à 13h20.

Et de 16h30 à 18h

**L'accueil périscolaire du matin**, un accueil échelonné est proposé de 7h30 à 8h.

De 8h à 8h20, le portail est fermé.

Les parents sont priés d'accompagner les enfants jusqu'au hall d'entrée des écoles.

**L'accueil périscolaire du soir**, un accueil échelonné est proposé de 17h30 à 18h à l'élémentaire, et de 17h15 à 18h en maternelle.

Les portails seront donc fermés de 16h30 à 17h15 pour l'école maternelle et de 16h30 à 17h30 pour l'école élémentaire.

Les enfants doivent obligatoirement être récupérés par les parents, ou à défaut, une personne signalée sur le dossier d'inscription, à **18h maximum**, heure de fermeture de l'ALAE.

Pour les parents souhaitant que leur enfant rentre seul, **une autorisation par écrit doit obligatoirement être fournie au responsable de l'ALAE.**

**Le mercredi** : se référer au règlement du centre de loisirs extrascolaire. Les inscriptions se font au Service Enfance Jeunesse de Barbentane : [anne.gazeilles@barbentane.fr](mailto:anne.gazeilles@barbentane.fr) au 04.90.90.85.85 poste 6

## 3 - Procédure en cas de retard

En cas de retard exceptionnel et, dans la mesure du possible, les parents doivent avertir l'ALAE. Un cahier de retard est tenu par l'équipe et signé par les familles en cas de retard.

Si un enfant est encore présent alors que l'heure de fermeture est dépassé, le responsable contactera les parents. En cas d'impossibilité de joindre directement les parents, le responsable de la structure contacte la Gendarmerie de Graveson qui prend le relai.

**Au-delà de trois retards, une exclusion est possible.**

## 4 - Inscriptions et modalités

Les dossiers d'inscriptions sont transmis dans les cartables le jour de la rentrée scolaire et disponibles sur le site de la ville. Le dossier complet est à rendre avant le **08 septembre 2017**.

Pour le dépôt des dossiers une permanence est proposée, au groupe scolaire « Les Moulins ».

Vous pouvez joindre le service au **06 13 49 07 42**, ou par mail à l'adresse : [sylvie.bazard@barbentane.fr](mailto:sylvie.bazard@barbentane.fr) ,

En cas de situation particulière de l'autorité parentale (séparation, divorce ...), un document administratif de décision de justice devra impérativement être fourni à la directrice de l'ALAE pour l'application de toute décision.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeurs, des bijoux ou de l'argent de poche au sein de l'ALAE.

La commune de Barbentane décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou d'objets.

## 5 - Tarifs :

### L'accueil périscolaire :

Quotient familial compris entre	<u>Périscolaire matin : 7h30 - 8h20 *</u>	<u>Périscolaire soir: 16h30 - 18h</u>
0 - 300 €	0€10	1€
301 - 600€	0€20	1€30
601€ - 1200€	0€30	1€50
+ de 1200€	0€40	

\* Attention, fermeture du portail à 8h pour une réouverture à 8h20

## Ateliers Périscolaires (Forfait période annuel : 20 € par activité) : 16h30 à 17h30

Le 18 septembre une plaquette « ateliers périscolaires » vous présentera les ateliers proposés pour l'année scolaire 2017/2018.

Inscription du 20 au 30 septembre.

Début des ateliers le 2 octobre 2017, fin des ateliers le 22 juin 2018.

### **6 - Procédure de non-paiement :**

Si la facture de relance reste sans suite, la municipalité engagera la mise en œuvre des procédures de mise en recouvrement auprès du trésor public et se réserve la possibilité d'exclusion des services. Le non-paiement des activités par les parents peut entraîner l'exclusion des services périscolaires et le refus d'inscription des enfants l'année suivante.

### **7 - Santé**

Les parents sont priés de remplir la fiche sanitaire et de signaler à la direction de l'ALAE les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique de l'ALAE. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

De façon très exceptionnelle, un traitement médical peut être administré aux enfants par le responsable de l'ALAE, à la demande des parents, et exclusivement sur présentation d'une ordonnance.

Toute allergie, quel que soit sa nature, doit être signalée sur le dossier d'inscription et précisée lors du dépôt du dossier.

Si un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) doit être mis en place, le directeur de l'ALAE devra en être signataire.

Dans le cas d'une allergie alimentaire, et selon la gravité, il pourra être demandé aux parents de fournir le repas de leur enfant.

### **8 - Assurance - Responsabilités civiles**

Conformément à la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, il est vivement conseillé aux parents de souscrire personnellement une assurance responsabilités civiles permettant de couvrir les dommages occasionnés par leur enfant.

### **9 - Comportements et sanctions**

Les enfants doivent avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis d'autrui (enfants, animateurs et personnels de service), de la nourriture et du matériel. De plus, ils doivent respecter le règlement mis en place avec l'équipe d'animation.

Le non-respect de ce règlement entraînera la procédure suivante :

**1<sup>er</sup> avertissement** : convocation des parents

**2<sup>ème</sup> avertissement** : convocation des parents + avertissement écrit

**3<sup>ème</sup> avertissement** : la commune de Barbentane peut exclure un enfant de l'ALAE temporairement ou définitivement.